

ARRÊTÉ N° 2023-03 DP
de non-opposition sans prescription à
une DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Maire de BILIEU ;

VU la déclaration préalable, **présentée le 06 mars 2023** par **la COMMUNE DE BILIEU représentée par Jean-Yves PENET, Maire demeurant 75 Route de Charavines à BILIEU** et enregistrée par la mairie de BILIEU, sous le **numéro DP 038 043 23 20010**;

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération n° 2020/72, le 7 novembre 2020 ;

VU la carte des aléas approuvée le 16 novembre 2012, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales modifié le 18 juillet 2013 ;

CONSIDÉRANT que le projet, objet de la déclaration consiste, sur un terrain situé **section AD, parcelle n° 272 à BILIEU** ;

En la pose de menuiseries extérieures pour la réhabilitation des logements BORYSTHENE, pose d'une fenêtre de toit et d'une clôture.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Bilieu, le **17 mars 2023**



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre HEMMERLÉ,
Adjoint délégué à l'urbanisme